Le Gimelois

JUIN 2025

BULLETIN MUNICIPAL N°79

P. 3 L'ACTION MUNICIPALE

P. 11 LA VIE AU QUOTIDIEN

P. 17 LA VIE ASSOCIATIVE

www.gimellescascades.fr

LE MOT DU MAIRE

Comme je vous l'indiquais dans le précédent bulletin, les contraintes budgétaires et les menaces sur l'investissement avec la baisse des subventions inquiètent les élus locaux. A cela s'ajoute l'inflation des normes qui sont en partie responsables des charges financières qui pèsent sur les collectivités. Aussi certains n'hésitent pas à évoquer « un avis de brouillard sur les budgets locaux » !

Parmi toutes les nouvelles charges qui frappent les communes, prenons l'exemple de la cotisation des employeurs territoriaux à la C.N.R.A.C.L. (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales), le décret du 30 janvier 2025 prévoit une hausse progressive du taux de cotisation qui passera de 34,65 % en 2025 à 43,65 % en 2028 !

Face à cette situation, le conseil municipal a voté une augmentation du taux de la taxe foncière sur le bâti qui n'avait pas évolué depuis 2022. Depuis 2021, première année du vote du budget et des taux fiscaux pour l'actuelle municipalité, le taux de cette taxe aura augmenté de 2,5 %, passant de 23,40 % à 24 %. Je rappelle par ailleurs qu'en Corrèze, notre commune est classée avant-dernière pour le montant du taux de taxe foncière !...

L'application du ZAN (zéro artificialisation nette) à l'horizon 2050, avec un premier objectif intermédiaire de réduction par deux de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, contribue à réduire les zones urbanisables de nos territoires ruraux. C'est ainsi qu'a été élaboré le PLU (plan local d'urbanisme) de notre commune. Avant la fin de l'année, aura lieu l'enquête publique (voir plus loin), qui clôturera des années de travail des élues et élus municipaux que je remercie pour leur implication.

A l'aube de la saison estivale, ma gratitude va aux associations qui ont préparé, comme à l'accoutumée, des animations pour la population locale et les touristes qui découvrent avec ravissement notre village, désormais auréolé du label « Villes et villages fleuris 3 fleurs » !

Alain SENTIER

L'ACTION MUNICIPALE

Le conseil municipal a voté les budgets 2025, dont vous trouverez les principales caractéristiques ci-dessous.

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES 2025

DEPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Charges générales	29 800	35,67		Produits des services	10 500	12,57
Charges de personnel	52 250	62,54		Participation de la commune	66 000	78,99
Autres charges	1 500	1,79		Autres produits	5 278,64	6,32
				Excédent antérieur	1 771,36	2,12
TOTAL	83 550			TOTAL	83 550	

Le poste de dépense le plus important est celui des charges de personnel, la recette principale étant la subvention prélevée sur le budget communal.

BUDGET COMMUNAL 2025

Section de fonctionnement

DEPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Charges générales	104 050	22,45		Remboursements divers	16 000	3,19
Charges de personnel	146 000	28,27		Produits des services	38 400	7,67
Autres charges de gestion	118 750	21,95		Impôts, dotation Agglo et taxes diverses	269 800	53,86
Charges financières	16 500	3,33		Dotations et participations de l'Etat	108 400	21,64
Charges exceptionnelles	1 500	0,32		Locations	65 000	12,98
Virement à section investissement	114 100	23,68		Produits exceptionnels	3 300	0,66
TOTAL	500 900			TOTAL	500 900	

Les dépenses traditionnelles sont les charges de personnel, les charges générales (assurances, entretien voirie et bâtiments, maintenance, électricité, impôts, cotisations, etc.) et les autres charges de gestion (subventions à la caisse des écoles, aux associations, contributions, indemnités des élus).

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts et attributions de compensation de la communauté d'agglomération, du poste dotations et participations (Etat principalement), du produit des services fournis par la commune et des autres produits de gestion (locations immobilières).

Cette année, les recettes prévisionnelles permettent de prévoir le virement de 114 100 € en investissement.

Section d'investissement

DEPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Déficit de clôture antérieur	549 254,42	59,16		Subventions	512 560	55,21
Frais études	7 769	0,84		FCTVA	173 541,73	18,69
Matériels, éclairage public, voirie, cimetière	89 450	9,67		Produit des cessions	4 000	0,43
Bâtiments	210 936	22,72		Virement de la section de fonctionnement	114 100	12,29
Remboursement du capital emprunts	69 000	7,43		Excédent de fonctionnement capitalisé	122 207,69	13,16
Remboursement cautions	2 000,58	0,21		Encaissement cautions	2 000,58	0,21
TOTAL	928 410			TOTAL	928 410	

Pour l'essentiel, les principales dépenses correspondent aux projets d'investissements (plus de 90 %), et pour les recettes aux subventions attribuées et au prélèvement sur la section de fonctionnement.

Dans le même temps, le conseil municipal a voté les comptes de gestion de la Trésorerie de Tulle et les comptes administratifs de l'année 2024.

Analyse financière de la commune :

- une épargne de gestion de 130 600 € (excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement ; elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers)
- une épargne nette de 61 600 € (= épargne de gestion à laquelle on a déduit l'annuité de la dette)
- un taux d'endettement de 1,21 %, soit un taux relativement bas
- une capacité de désendettement de 5,33 années.

Dématérialisation : désormais rendue obligatoire pour les petites communes, la transmission des actes administratifs et documents budgétaires doit se faire par la voie électronique. Le coût de cette opération, sans aide financière, est de 1 150 € pour le budget communal et de 570 € pour le budget annexe de la caisse des écoles.

Vote des taux fiscaux pour 2025

Le conseil municipal a fait le choix d'augmenter de 2 % le taux fiscal des taxes foncières pour 2025.
Taxe foncière sur le bâti : 24 %
Taxe foncière sur le non bâti : 17,08 %
Taxe d'habitation (à destination des résidences secondaires) : 2,89 %
De plus, toutes les taxes locales augmenteront, car la base locative qui sert à leur calcul est revalorisée chaque année par l'Etat (+ 1,68 % cette année).
Le produit de la fiscalité locale s'élève à 53 246 € pour notre commune, après application du coefficient correcteur et ajout des allocations compensatrices.

VOIRIE

Dans le cadre des travaux mis en œuvre par TULLE'AGGLO, dont la programmation est basée sur un état des lieux établi par leurs services, est retenue cette année la VC n° 6, depuis le pont du péage au Bourg jusqu'au hameau du Cinier, soit une longueur de 1,250 kilomètre, pour un montant estimatif de 44 500 € HT.

Travaux de l'Agglo programmés

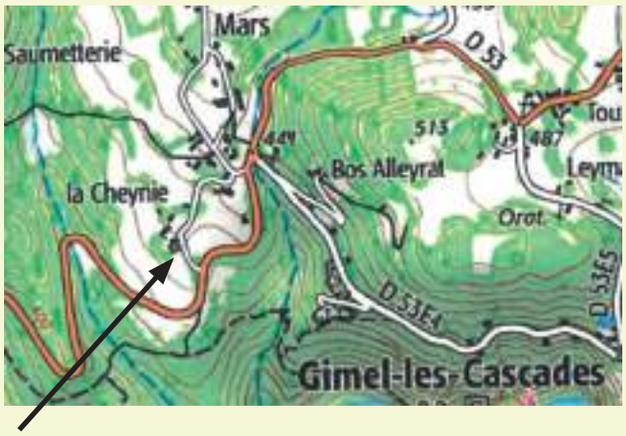

Travaux communaux prévus

Pour sa part, le conseil municipal a, comme chaque année, prévu des revêtements partiels : les voiries concernées sont celle de la Cheynie et celle reliant Freyssinges à La Croix d'Assou. Une consultation d'entreprises est en cours pour mener à bien ces travaux.

ÉCOLES

Cantine scolaire

Avec le soutien financier de l'Etat, une tarification sociale a été mise en place pour la cantine scolaire, avec une grille tarifaire progressive qui varie de 1 € à 2,30 € le repas, en fonction du quotient familial du foyer.
Nous vous rappelons que les menus élaborés par Madame Isabelle MENEYROL, préposée à la cantine scolaire, comprennent un repas végétarien par semaine comme le suggère la réglementation et sont publiés sur le site internet de la commune.

Garderie scolaire (à l'école de la Maison-Brûlée) : 1,35 €/jour ; les horaires d'accueil sont : de 7h30 (7h15 en cas de demande) à 8h45 et de 16h45 à 19h.
Pour la garderie du mercredi matin (7h30 à 12h30) : forfait de 5,20 €/matinée.

Transport scolaire

Nous vous rappelons que depuis 2023, les transports scolaires sont assurés par la communauté d'agglomération de Tulle sur son territoire, en lieu et place de la Région.
Retrouvez plus de détails sur www.agglo-tulle.fr. Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec le service Transports et Mobilité de Tulle agglo au 05 55 20 38 05 ou par mail à transports.scolaires@tulleagglo.fr

Participation aux charges de l'école de Saint Priest de Gimel

Suite à un désaccord avec la commune de Saint Priest de Gimel, et après une rencontre sous l'arbitrage du Trésorier de Tulle, la participation de notre commune a été actée à un montant de 1 397 € par enfant scolarisé en maternelle.
Rappelons que les parents sont libres d'inscrire leur enfant dans l'école maternelle de leur choix et que dans les environs, seule la commune de Saint Priest exige une participation aux charges scolaires pour les écoliers non résidant sur son territoire.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Hostellerie de la Vallée

Les travaux, désormais achevés, ont reçu le visa du bureau d'études SOCOTEC, en charge du contrôle technique. La visite de la commission d'arrondissement de sécurité s'est effectuée le lundi 5 mai dernier, un arrêté d'ouverture a été délivré depuis. Le candidat à la reprise se trouve dans la phase finale des démarches administratives à accomplir qui sont bien complexes. La location se fera par le biais d'un bail commercial de 9 ans.

Couverture ancien presbytère

Après validation de ce projet par les services de l'Architecte des Bâtiments de France, le conseil municipal a accepté le dossier de consultation d'entreprises établi par Mme Dominique LANGEAU, architecte au cabinet TERTIO de Corrèze. L'opération comprend 4 lots : démolition-gros œuvre, charpente-bois-menuiserie, couverture-ardoise-zinc-zinguerie, plomberie-électricité-VMC. La consultation réglementaire a eu lieu, selon la procédure adaptée. 3 lots sur 4 ont été déclarés infructueux et une nouvelle consultation a été entreprise.
Au niveau du calendrier, la préparation des travaux aurait lieu en juillet, le début des travaux en septembre, avec une durée maximale de 3 mois. La coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) a été confiée à l'agence Jean-Michel LEYRAT de Tulle, pour un montant HT de 1 130 €. Le Département accorde une aide à hauteur de 25 %. L'Etat, quant à lui, n'a pas attribué d'aide au titre de la DETR.

Cimetière
L'entreprise DAVID de Tulle a posé de nouvelles serrures aux portails du cimetière (coût : 630 € TTC).

La commission des travaux prolonge sa réflexion sur la réfection des allées du cimetière, dans sa partie la plus ancienne. En effet, les différentes solutions proposées par les entreprises expérimentées dans ce domaine présentent, pour chacune d'entre elles, des avantages mais aussi des inconvénients. Rappelons que ce projet bénéficie d'une aide de l'Etat (DETR) de 30 %, soit 11 100 € pour un montant de travaux estimé à 37 000 € HT pour une première tranche. Une aide complémentaire du Département sera sollicitée.

Programme « Eclairons demain »
Portée par la FDEE19 (Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze), la rénovation de l'éclairage public a été réalisée en mars dernier. L'entreprise adjudicataire a changé près de 170 luminaires vétustes (crosse ou mât, châssis, bloc optique et lampe LED). N'étaient pas concernés les luminaires changés à partir de 2016.

Espace culturel
Pour faire suite aux préconisations de l'agence départementale Corrèze Ingénierie, les élus ont validé, dans un premier temps, l'isolation thermique du plancher de l'espace culturel. Bénéficiant d'un groupement de commandes porté par TULLE'AGGLO, cette opération a été confiée à l'entreprise ISO INTER d'Objat, pour un montant HT de 7 697 €. Le Département apporte une aide de 40 %.

TOURISME ET PATRIMOINE

Aménagement stationnement au Bourg
Après l'intervention de l'entreprise Bernard FAUCHER, notamment pour les cheminements piétonniers, un barriérage en bois a été posé par les employés communaux. La pose de la signalisation est en cours, ce qui permettra la mise en service de cet équipement pour la saison estivale.

PLAN LOCAL D'URBANISME

La DDT (Direction départementale des territoires) a signalé que quelques parcelles à urbaniser ne pouvaient déroger au principe de protection, sur une distance de 300 mètres, à compter des rives des plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m2 (loi Montagne), qu'après validation en Préfecture par la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites). Cette dernière ne s'est réunie que le 25 avril dernier et les dérogations sollicitées ont été validées par arrêté préfectoral.
Après arrêt par le conseil municipal, le projet de PLU va être examiné, durant trois mois, par les PPA (personnes publiques associées) qui pourront le valider ou l'amender. En retour, le conseil devra examiner et se prononcer sur les remarques émises, avant l'enquête publique d'un mois qui pourrait avoir lieu en novembre prochain (rappel : les propriétaires seront prévenus).

DIVERS

Acquisition
Afin de remplacer l'ancienne tondeuse devenue obsolète, les élus municipaux ont retenu la proposition du garage Alain VAYRE à Clergoux, pour un montant HT de 1 666,67 € (marque ISEKI).

ZAENR
Il y aura bientôt 2 ans, mission avait été donnée aux communes de définir des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergie renouvelable (voir bulletin n°76 de décembre 2023). Les élus avaient mené à bien leur réflexion à ce sujet, avec cartographie à l'appui, privilégiant le photovoltaïque.
Il y a quelques semaines, un document cadre de la Chambre d'Agriculture, dénommé APER (accélération du photovoltaïque en région), est paru. Il définit les surfaces dont l'usage ne constitue pas un obstacle à l'implantation de projets photovoltaïques au sol.

Il n'y a aucune zone retenue sur la commune (et sur la quasi-totalité des communes) ; seul, le photovoltaïque sur les toitures et parkings est validé.
On peut regretter que ce document qui prime sur tous les avis recueillis, n'ait pas été réalisé plus tôt, car il aurait évité bien du travail aux élus.

Enfouissement d'un réseau HTA

Ce projet a pour but d'enfouir 12,2 kilomètres de câbles haute tension (et déposer 10,7 kilomètres de lignes aériennes) sur un secteur géographique entre le bourg de Saint Martial de Gimel et le village de Pouymas-haut de Saint Priest de Gimel.
L'opération concerne l'antenne qui dessert le village de Vieillemarette sur le territoire communal.

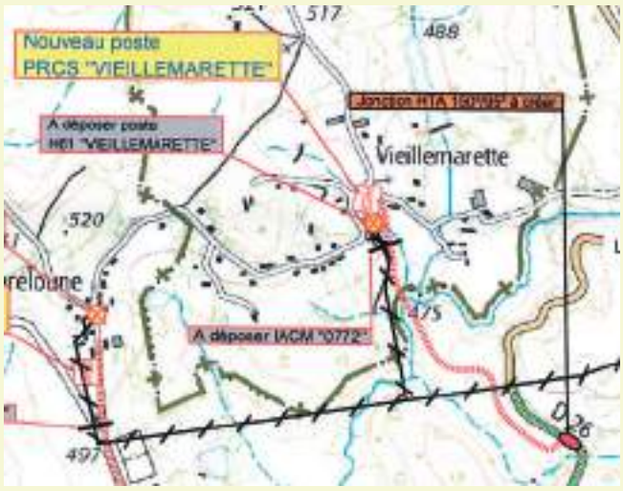

La ligne aérienne existante qui traverse des zones boisées, est fréquemment sujette aux pannes, en raison des aléas climatiques.
L'étude des travaux a été assurée par le bureau ECRTP de Saint Julien aux Bois. Les travaux ont été confiés à l'entreprise CDE d'Aurillac et débutent ce mois-ci. La mise en service de ce nouveau réseau est prévue avant la fin de cette année. La dépose des supports clôturera ce chantier. ENEDIS investit 1,5 Million d'€ sur ce projet de modernisation.

TULLE'AGGLO

Déchets ménagers

Quatre colonnes semi-enterrées ont été installées à côté de la mairie et de l'espace culturel ; elles sont opérationnelles depuis le mois dernier. Nous demandons donc aux utilisateurs de l'espace culturel, associations comprises, de bien vouloir effectuer le tri de leurs déchets.

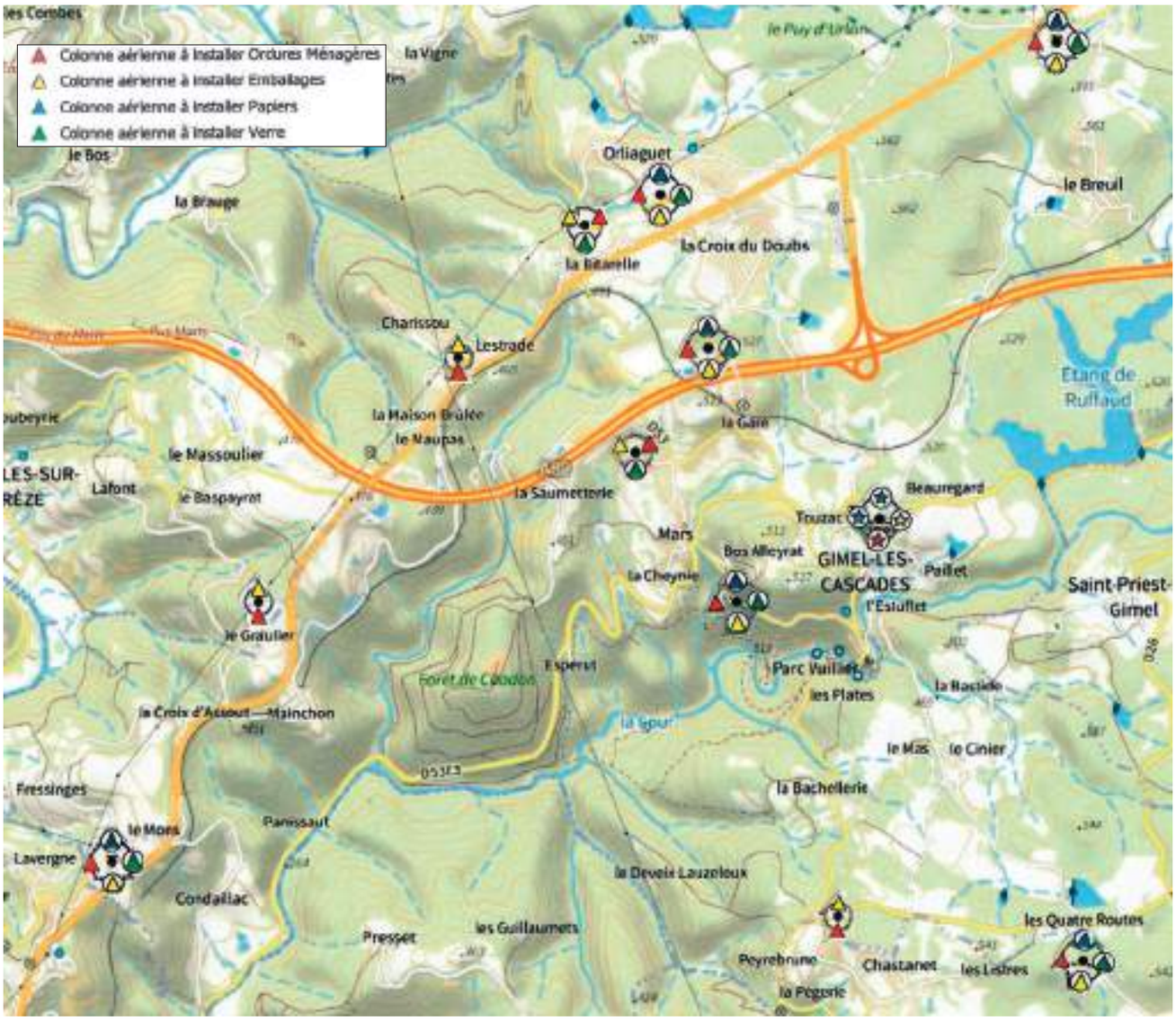

Communiqué du Service des déchets de TULLE'AGGLO :

Retardée de plus d'un an, à la suite d'un défaut de livraison du matériel roulant, la mise en place du nouveau schéma de collecte sera opérationnelle début juillet. Programmée par étape, cette évolution commencera donc en juillet 2025 avec les emballages recyclables pour continuer fin 2026 par les ordures ménagères. L'objectif de cette refonte reste toujours le même : réduire notre volume d'ordures ménagères incinérées et maîtriser au mieux les coûts inhérents à la collecte et aux traitements de nos déchets.

Après plusieurs mois d'attente, les premiers camions-grues de collecte sont arrivés permettant le déploiement du schéma de collecte des emballages dès le mois de juillet. 200 nouvelles colonnes seront déployées progressivement sur le territoire à partir de mi-juin. La collecte via ces nouvelles colonnes débutera à partir du mois de juillet.

Cet été, les 450 points d'apport volontaire seront en service. En 2026, des colonnes destinées aux ordures ménagères viendront compléter l'ensemble, finalisant ainsi la mise en place du nouveau schéma. L'organisation des tournées de collecte, effectuée en journée, s'adapte au remplissage des colonnes. Elles deviennent le mode unique de collecte des emballages. Déposez vos emballages quand vous le souhaitez, au point d'apport volontaire qui vous convient le mieux sur l'ensemble du territoire de Tulle agglo. Les colonnes sont accessibles 7j/7 et 24h/24. Les emballages doivent être versés en vrac, dans la colonne jaune. Afin de faciliter l'acheminement et le dépôt des emballages en vrac jusqu'à la colonne, un sac cabas par foyer sera distribué. Il est à retirer en mairie.

La collecte des ordures ménagères quant à elle reste inchangée à l'été 2025. Retrouvez toutes les consignes de tri et les points d'apport volontaire actualisés sur l'appli «Guide du tri» de CITEO. **Plus d'informations sur l'actualité du service collecte et valorisation des déchets sur tulleagglo.fr ou au 05 55 20 93 10.**

MOBILITES

Itinérance douce

Le développement de l'itinérance douce est un axe central du projet de territoire de TULLE AGGLO. L'objectif est d'améliorer l'offre existante en optimisant le balisage, en créant de nouveaux itinéraires reliant les zones de randonnée déjà établies et en offrant un service d'accueil de qualité aux randonneurs. L'Office de Tourisme de Tulle en Corrèze a été chargé de piloter ce projet ambitieux.

L'objectif était de connecter les zones de randonnée existantes, d'intégrer les sites touristiques majeurs de la région, découper les itinéraires en étapes reliant une commune à une autre, afin de limiter la difficulté pour les randonneurs.

Ces itinéraires ont été découpés en étapes inférieures à 30 km.

L'itinérance douce concerne 319 km balisés et dotés de mobilier. 38 communes sont concernées sur les 43 de l'Agglo. Trois axes ont été ciblés : les « Chemins des 3 Corrèzes ».

L'axe Ouest (dénommé « Voie des Vallées ») comprend 101 km et relie 13 communes, dont la nôtre. Il est le plus avancé et sera le premier ouvert, en juillet.

Suivront à l'automne un axe Nord de 135 km et un axe Est de 83 km.

Voies Vertes Pâles

Communiqué du Conseil Départemental :

Un réseau de mobilité douce pour (re) découvrir la Corrèze
Les Voies Vertes Pâles sont un réseau de voies douces partagées reliant les principaux points d'intérêt du département.

Ces voies sont créées sur des routes (la plupart départementales) déjà existantes et à faible trafic. Tous les modes de déplacement y sont autorisés et une signalétique est mise en place pour favoriser et encourager les mobilités douces (vélos, piétons).

Les Voies Vertes Pâles ont pour objectifs de :

- ***Renforcer*** la visibilité et faciliter l'accès aux principaux points d'intérêt de la Corrèze
- ***Répondre*** aux besoins et nouvelles attentes des Corréziens : mobilités du quotidien, liaisons touristiques et trajets emploi/services
- ***Développer*** les modes de déplacement doux et le tourisme d'itinérance qui est aujourd'hui très demandé en France
- ***Offrir*** aux Corréziens une carte de circuits en mobilité douce vers les sites emblématiques de la Corrèze

Notre commune est concernée par un tracé qui emprunte la RD 53 (route touristique de Chadon) en direction du Bourg, Touzac, La Gare, La Bitarelle, puis Bar.

LA VIE AU QUOTIDIEN

UNE ANIMATION FOLKLORIQUE POUR LES AGAPES DES AÎNÉS

Le dimanche 26 janvier dernier, a eu lieu le traditionnel repas annuel offert aux aînés par la municipalité. Quelques 65 personnes ont répondu à l'invitation du conseil municipal pour ces agapes qui avaient pour cadre l'espace culturel. Les participants ont pu apprécier les talents culinaires du restaurant « Le Relais Saint-Jacques » de la Bitarelle de Gimel ; ils ont partagé un moment de détente et d'amitié et ont applaudi une partie de la troupe folklorique de l'association son et lumière, venue leur offrir un spectacle de danses limousines.

VŒUX ET REMISE DE DÉCORATION

Lors de la cérémonie des vœux de la municipalité, le maire était notamment entouré du député François Hollande, du conseiller départemental Jean-François Labbat, du président de l'Agglo Michel Breuilh et du président de la FDEE19 Christian Dumond.

Après avoir souhaité la bienvenue aux familles qui se sont récemment installées dans la commune, le maire a remercié les élus municipaux et le personnel communal pour le travail fourni et l'implication de chacun, mais aussi les bénévoles des différentes associations qui assurent avec brio les différentes animations de la commune.

Après un bref rappel des réalisations de l'année écoulée, il a évoqué les projets de la municipalité pour 2025. Ils concernent la rénovation de l'éclairage public avec le projet « Eclairons demain », la rénovation de la couverture de l'ancien presbytère, des travaux de maîtrise énergétique sur des bâtiments communaux.

La deuxième partie de la cérémonie était consacrée à une remise de médaille et mettait à l'honneur Madame Henriette Vinatier, présidente de l'association Les Amis de Gimel.

Engagée dans le milieu associatif communal depuis plusieurs décennies, successivement secrétaire de l'association culture et loisirs à partir de 1989, administratrice de l'Office de tourisme communal, jusqu'à sa dissolution en 2012, un temps vice-présidente de l'association son et lumière, elle est secrétaire de l'association Les amis de Gimel en 2012, puis en devient présidente en 2018. Avec son équipe de bénévoles, elle a à cœur de multiplier les activités pour contribuer à l'aura de la commune, que ce soit les expositions, les balades contées, les marchés de Noël, les représentations théâtrales, etc. Rien d'étonnant donc à ce que ses mérites soient récompensés par l'attribution de la médaille du tourisme, échelon bronze.

Un vin d'honneur a suivi la remise d'un cadeau et a conclu la cérémonie.

OUVERTURE DE L'ATELIER D'UNE ARTISTE

Dernièrement, Cécilia Pélissier a inauguré son atelier d'artiste, située juste à côté de son domicile, au 29 lieu-dit Mars, commune de Gimel les Cascades. Participant à différentes expositions sur le territoire hexagonal, c'est une artiste peintre animalière de la faune en danger. « Je suis une artiste engagée, précise-t-elle, qui se consacre à la sensibilisation du public pour la conservation des espèces animales en danger critique d'extinction. Pour cela, j'utilise l'aquarelle blanche sur papier noir, ce qui permet de créer des contrastes saisissants ». Précisons que ces œuvres sont de différents formats et sont même reproduites en cartes postales. On peut admirer son travail sur le site qui lui est dédié (www.ceciliartpaint.com), l'artiste est également présente sur les réseaux sociaux. Coordonnées : ceciliart.france@gmail.com

INAUGURATION DU PANNEAU VILLAGE FLEURI AVEC LE LABEL 3 FLEURS

Le 23 mai dernier, le maire et des membres du conseil municipal, les employés communaux Mikaël et Jean-Pierre, des habitants du bourg et des lauréats du concours des maisons fleuries ont inauguré le panneau village fleuri avec le label 3 fleurs. Le maire a remercié toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'obtention en 2024 d'une 3ème fleur, attribuée par le jury de la Région Nouvelle-Aquitaine, en récompense des efforts accomplis par la municipalité, les habitants et les commerçants. Le jury régional a souligné l'engagement de la commune pour l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine et l'attractivité touristique.

LES MAISONS FLEURIES DISTINGUÉES

Le 23 mai a eu lieu la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours communal des maisons fleuries 2024, en présence du maire, de conseillers municipaux et des membres du jury. Le maire a notamment remercié les lauréats qui participent ainsi à l'embellissement et à la renommée touristique de la commune, tout en améliorant le cadre de vie de leur village. Les lauréats sont Mme Frédérique Vignal à la Maisonneuve (prix d'excellence) et du 1er au 10ème prix, Mme Colette Bouyssou au Bourg, M. et Mme Patrick Salle à Lavergne, M. et Mme André Vianne à La Gare, M. et Mme Guy Nouaille à la Croix du Doubs, Mme Chantal Gibiat aux Gouttes, M. et Mme Christian Fondaneiche à Charissou, M. et Mme Bernard Dubois à Mars, M. et Mme Gilles Boulègue à Orliaguet, M. Lucien Combes à La Bitarelle-Sud, M. et Mme Alain Decara-Isabelle Gay à Lestrade Sud. Les prix spéciaux ont été attribués à M. et Mme Serge Orliaguet à Orliaguet (prix Danielle Longy pour un premier fleurissement), M. et Mme Jean-Paul Rampon au Bourg (prix Jacky Tronche pour le développement touristique), Mme Irène Barbazange au Bourg (prix de l'Office de Tourisme), Mme Josette Barbazange au Bourg et M. et Mme Emile Mas à Charissou (prix catégorie terrasses et balcons), Le Saut du Loup au Bourg et Le Chalet de Paul au Bourg (prix catégorie commerce). Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.

SUCCÈS POUR « LES GIMEL COMÉDIES » ET LEUR NOUVELLE PRESTATION

Organisées par l'association Les Amis de Gimel, deux séances théâtrales ont eu lieu récemment à l'espace culturel (le samedi en soirée et le dimanche après-midi). Habitants de la commune et des environs venus en nombre, ont pu apprécier la nouvelle pièce de la troupe « Les Gimel comédies », intitulée « Tempêtes à la Gare ». L'action se déroule à la Gare de Brive la Gaillarde et raconte les vicissitudes de voyageurs, au profil différent, le tout accompagné de jeux de mots et quiproquos.

La troupe amateure est composée de huit comédiens pleins de talents : six femmes et deux hommes, auxquels il convient d'ajouter un technicien. L'équipe est dirigée par Patricia Bois, l'autrice de la pièce qui en assure également la mise en scène, les décors sont réalisés par quelques-uns des acteurs. A l'issue de chacune des représentations, les membres de la troupe ont assuré qu'ils prenaient beaucoup de plaisir à jouer ; ce qui est sûr, c'est qu'ils en ont donné aux spectateurs, ravis de ce bon moment de rire et de détente.

HOMMAGE AU MAQUIS F.T.P. «LUCIEN SAMPAIX»

En cette période de commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale, un hommage au maquis «Lucien Sampaix», installé en mai 1943 aux abords de la forêt de Chadon, a été rendu le samedi 17 mai. Autour du maire Alain Sentier et de Sylviane Ranoux, présidente de l'association « Ceux du maquis Lucien Sampaix », on notait la présence de Madame Chabannier, sous-préfète de notre arrondissement, du député François Hollande, du vice-président du conseil départemental Jean-Marie Taguet, du président de l'agglo Michel Breuilh, de plusieurs maires et responsables d'anciens combattants et résistants. Le dévoilement d'une plaque mémorielle, installée en bordure de la RD 53E3 reliant Gimel à Tulle, près du hameau «La Cheynie», a été effectué par des descendants des maquisards installés à quelques centaines de mètres, dans les gorges de la Montane en aval des cascades, en juin 1943. Après le chant des partisans, le chant des marais et la Marseillaise, le maire, la présidente de l'association « Ceux du maquis Lucien Sampaix » et la sous-préfète ont, tour à tour, évoqué en termes émouvants le combat mené par ces hommes engagés dans la Résistance et qui mirent à mal l'armée d'occupation et préparèrent la Libération. Cette cérémonie était suivie, à l'espace culturel, de la présentation du livre «Frères d'ombre» avec l'auteur Serge Ruaud et les éditions Memoring. Cet ouvrage retrace le parcours du maquis Lucien Sampaix sur le territoire corrézien, puis en Périgord, où son chef Roger Ranoux dit Hercule devint chef des maquis F.T.P.

NOTRE CHAMPIONNE DE NATATION CONTINUE SES EXPLOITS

Mady Rebuisson, du village d'Orliaguet, membre du club des Rascasses de Ventadour, a une nouvelle fois prouvé que la passion et la détermination n'ont pas d'âge. Participant à une compétition de natation « maîtres », les 17 et 18 mai dernier, à Nîmes, elle a battu 2 records de France, en 100 mètres et 200 mètres brasse. Félicitations pour cet exploit !

COMMUNIQUÉ DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION FORESTIÈRE DU PAYS DE TULLE

Propriétaire de parcelles forestières (même petites) sur le territoire de l'Agglomération de Tulle, rejoignez-nous ! Aucune contrainte, tout en restant maître de votre propriété, vous obtenez l'accès à une véritable boîte à outils pour vous accompagner dans la gestion durable et écoresponsable de vos bois (visite conseil gratuite, aide au montage de dossiers administratifs pour l'obtention de subventions ou d'avantages sur successions, mutualisation de chantiers, support d'un expert forestier, etc.).
Informations et demande d'adhésion : Vincent FIDON, chargé de mission et animateur, tél 05 55 21 55 84 ou 07 62 67 29 20, aslgfdupaysdetulle@gmail.com

FRANCE SERVICES CORRÈZE

Un espace France Services, porté par La Poste, est ouvert place de la mairie à CORRÈZE les lundi, jeudi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le mardi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 16h00, le samedi de 9h00 à 12h00. Avant de vous y rendre vous devez prendre rendez-vous au 05 55 20 35 78 ou par mail : correze-19@france-services.gouv.fr.

URBANISME (depuis le dernier bulletin)

Permis de construire :

- Construction bâtiment de remise
  - 13 décembre 2024, M. Miel David, aux Cayres
- Construction d'une pergola
  - 11 janvier 2025, M. De Geitere Louis, à La Versanne

Déclaration préalable :

- Réaménagement et extension d'habitation
  - 5 décembre 2024, Mme De Magalhaes Valérie, à Orliaguet
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 4 décembre 2024, M. De Sousa David, aux Gouttes
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 18 décembre 2024, M. Roy Pierre, à La Croix d'Assou
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 24 décembre 2024, M. Ségéral Olivier, au Breuil
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 10 janvier 2025, M. Monteil François, à La Gare
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 19 janvier 2025, M. Sentier Thomas, au Breuil
- Ravalement de façade
  - le 20 décembre 2024, M. Mas Christian, à la Croix du Doubs
- Pose d'une isolation par l'extérieur
  - 4 mars 2025, Commune de Gimel les Cascades, à Lestrade
- Pose de panneaux photovoltaïques
  - 24 mars 2025, M. Carasco Jean-Claude, au Breuil

Depuis le 1er janvier 2022, a été mise en place la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.). Désormais un pétitionnaire peut déposer son dossier par messagerie électronique au lieu de le déposer en mairie (adresse mail : mairie.gimellescascades@wanadoo.fr). Attention, le dépôt en ligne n'est pas une obligation.

Rappel : Les propriétaires du Bourg de Gimel doivent déposer, avant tous travaux, soit une déclaration préalable, soit un permis de construire, en raison de la protection du site et du périmètre des Monuments Historiques. Ceci afin d'éviter la procédure que connaît actuellement une propriétaire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil communautaire a fixé, pour 2025, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif ; pour notre commune, part fixe 72,24 €, part variable 1,60 € le m^3.
Rappel : pour tout problème technique ou de gestion des abonnés : tél 05 55 20 54 08 ; en cas d'urgence au cours des nuits, des week-ends et des jours fériés : tél d'astreinte 06 48 90 34 79

RECENSEMENT INSEE

Au 1er janvier 2025 : il y aurait 765 habitants pour la population municipale, 780 pour la population totale.

ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

Les habitants de notre commune peuvent contacter ***Mme VALADAS*** à la Maison des Services Départementaux. Elle peut être jointe à son secrétariat au **05 55 93 73 17**.

CORRÈZE AUTONOMIE (REMPLACE LES INSTANCES D'AUTONOMIE)

- Vous êtes en ***perte d'autonomie*** (temporaire ou définitive), en ***situation de handicap*** (quel que soit votre âge) ou ***aidant(e) familial(e)*** d'une personne âgée ou handicapée
- Vous avez besoin ***d'une information générale*** sur une question ***liée à l'autonomie***, d'organiser votre ***maintien à domicile*** ou celui d'un proche (aide à domicile, portage de repas, téléassistance…), d'une ***écoute bienveillante*** et d'un ***accompagnement administratif*** adaptés à votre situation (dossier APA, PCH, …)

Pour plus d'informations ou être accompagné(e) contactez le ***05 55 19 19 19*** (numéro unique, 24h/24h et 7j/7) ou ***correzeautonomie@correze.fr***

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Sandrine BAATARD
à la Bachellerie - 05 55 93 80 14 ou 06 82 56 31 80
Emilie SOLEILHAVOUP
à Vieillemarette - 05 55 26 13 18 ou 06 76 54 72 53

ETAT CIVIL (DEPUIS LA PARUTION DU DERNIER BULLETIN, SOIT DÉCEMBRE 2024)

NAISSANCES :
12 janvier 2025 : Tavahere Dubois à la Croix du Doubs
2 février 2025 : Emy Laval à Urlan
6 février 2025 : Aurore Puybourdin à la Maisonneuve
12 février 2025 : Paul Pélissier Guilbert au Mons

DÉCÈS :
30 novembre 2024 : Jeanine Theil née Four, 78 ans, domiciliée à la Croix du Doubs
30 décembre 2024 : Jacques Migaud, 74 ans, domicilié au Bourg
18 février 2025 : Marie Lafont née Leymarie, 94 ans, domiciliée à La Gare de Gimel
22 avril 2025 : Georgette Roux née Guéry, 91 ans, domiciliée à Lavergne
28 avril 2025 : Gilbert Bétailloux, 76 ans, domicilié à Charissou

DÉCÈS HORS COMMUNE ET INHUMATION :
3 février 2025 : Lucienne Tallet née Monteil, 79 ans, domiciliée à Paimboeuf (Loire Atlantique) originaire du Bos Alleyrat

HORAIRES D'OUVERTURE

DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE (☎ 05.55.21.25.33)

- Lundi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Mardi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Jeudi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 ; de 13 h 30 à 16 h 00
- Samedi : de 10 h 30 à 12 h 30 (permanence de Monsieur le Maire).

DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (☎ 05.55.21.28.40)

- du lundi au vendredi inclus : de 14 h à 16 h 30,
- le samedi : de 10 h 00 à 12 h 00.

EAU POTABLE

Lors de sa réunion du 11 mars 2025, le conseil du ***Syndicat des Eaux des Deux Vallées*** a voté le tarif de l'eau consommée en 2025 qui sera facturée à compter de Septembre 2026. Ce tarif est fixé à 2,01 € H.T le m^3.
Rappel : le tarif de l'abonnement 2025 est fixé à 116 € H.T.
Pour joindre le syndicat (horaires de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi) pour des questions autres que techniques : **Tél. 05 55 26 21 60.** Pour tout problème technique en dehors de ces horaires, veuillez contacter le numéro d'astreinte qui figure sur votre facture.

DONS ET QUÊTES

Depuis le dernier bulletin, nous avons enregistré un don d'un particulier pour la Caisse des Ecoles, d'un montant de 20 €.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La date du prochain ramassage des encombrants vous sera communiquée lors du prochain bulletin (à paraître en fin d'année).

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce service dépend de TULLE'AGGLO.
Contact : Z.A. de la Geneste 19460 Naves
Téléphone : ***05 55 20 75 00***
Email : gestiondesdechets@tulleagglo.fr
Déchetteries les plus proches :
Tulle zone de Mulatet et Corrèze

DIVAGATION D'ANIMAUX

Nous vous rappelons que cette divagation est interdite. C'est notamment le cas pour les chiens pour lesquels nous recevons, en mairie, de nombreuses doléances. Nous vous invitons à faire preuve de civisme et vous rappelons que votre responsabilité est engagée en cas de préjudices causés par vos animaux.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons qu'il existe un arrêté préfectoral, consultable en mairie, règlementant le brûlage des végétaux et l'usage du feu. Globalement, le brûlage est interdit, mais avec quelques dérogations.

ASSOCIATION DÉFENSE ET RESPECT DU PAYS DE GIMEL (DRPG)

Où va notre Montane ?

Les derniers mois ont été marqués par l'apparition de mousses récurrentes et abondantes sur notre rivière, lesquelles ont entraîné des signalements de riverains ainsi que les déplacements consécutifs de sapeurs-pompiers et d'agents de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Certes, ces incidents sont sans commune mesure avec les épisodes désastreux du passé, mais une préoccupation demeure.

Même si la Préfecture inonde les médias locaux de communiqués expliquant que les analyses (fort succinctes au demeurant) n'ont rien donné et que ces phénomènes sont « d'origine naturelle » (sans préciser laquelle), des questions légitimes restent sans réponse.

De nombreux Gimelois, riverains ou pêcheurs - qui connaissent depuis longtemps la rivière - affirment que la fréquence de ces épisodes va croissant, signalant peut-être une pollution à bas bruit dégradant au ralenti la santé de la rivière.

Un dispositif spécifique et partenarial devrait être créé pour qu'un travail de fond, étendu à tout le bassin de La Montane, soit effectué.

Il est en tout cas abusif, comme a cru devoir le faire un hebdomadaire local reprenant les dires préfectoraux, d'évoquer des « ***fausses alertes*** ». Quel mépris pour les habitants, ainsi suspectés de déranger sans motif valable et délibérément les services de l'Etat ! Veut-on tarir la source des signalements en écœurant les bonnes volontés des riverains ?

Ce sont bien elles et eux, pourtant, qui, en 2012, 2015 et 2018, avaient alerté les autorités, leur permettant ainsi de caractériser des pollutions industrielles, et de donner ensuite à la Justice la possibilité de les sanctionner.

Retour sur la belle journée du 17 mai 2025

Un bel hommage au groupe de maquisards «Lucien Sampaix» (installé à Gimel dans la forêt de Chadon, en 1943, pour y mener différentes actions contre l'occupant allemand et les services de Vichy) s'est déroulé le samedi 17 mai, en bordure de la D53, près de La Cheynie. Un panneau commémoratif a été dévoilé. Les présents étaient nombreux. Les enfants et les petits enfants des résistants étaient émus et fiers de cette reconnaissance.

Cette journée venait couronner un travail de mémoire entamé il y a 10 ans. Un livre (Frères d'Ombre) retraçant le parcours du Groupe Sampaix de la Corrèze à la Dordogne, fût présenté à l'espace culturel. Bravo à celles et ceux ayant contribué à ce succès, notamment le conseil municipal de Gimel les cascades et l'association « des enfants et des amis de ceux de Sampaix. » DRPG était associé à cette initiative depuis le début.

Info plan local d'urbanisme

Le PLU fera l'objet d'une enquête publique, dont la date n'est pas encore connue. Nous vous en tiendrons informés car la participation des Gimelois à l'élaboration de ce texte, essentiel pour l'avenir de la commune, sera très utile.

DRPG continuera à défendre avec sérieux et ténacité la qualité de la vie, les paysages, la biodiversité et la mémoire des lieux de notre cher pays.

Le président, Didier Peyrat.

Pour prendre contact : lecridegimel@gmail.com ou écrire à DRPG, 5 route de Braguse, 19800, Gimel les cascades. Notre Blog : https://assdefensegimel.over-blog.com/

LA PÉTANQUE DES CASCADES

La saison 2025 est en cours pour les pétanqueurs Gimelois, le club a été représenté dans tous les championnats, que soit de la Ligue ou de la Corrèze, ainsi que de nombreux autres concours. Malgré de très bons résultats, nous n'avons toujours pas obtenu de titre.

L'effectif du club est de 6 féminines et 30 hommes, donc un total de 36 licenciés, dont 15 vétérans. Le club a engagé cette saison 4 équipes en championnat des clubs CDC, 2 équipes en championnat des clubs en vétérans, 2 équipes en championnat des clubs en provençal, 1 en coupe de France des clubs, 1 en coupe de la Corrèze et 1 en coupe provençal.

Le club organise, au boulodrome de Gimel, des concours les vendredis soir du mois de juin et début juillet. ; ils sont ouverts à tous, avec des concours en 4 parties de 50 minutes.

Le samedi 30 août aura lieu notre traditionnel challenge en provençal Jean-Pierre RHODES.

Toutes les personnes intéressées pour jouer et prendre du bon temps sont cordialement invitées à nous rejoindre. Renseignements au 06.79.06.15.23 (tél. secrétaire David).

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Notre assemblée générale s'est tenue le 17 mai dernier sous la présidence d'Alexandre COMBES en présence de nombreux adhérents et la participation de Monsieur le Maire.

La saison de chasse 2024/2025 s'est déroulée de manière satisfaisante avec du gibier, de toutes espèces, assez abondant.

Le président a insisté sur la manière d'être irréprochable dans notre comportement malgré de nombreuses incivilités proférées à notre encontre. Il a également insisté sur les règles de sécurité et indiqué que les deux dernières chaises de battue allaient être installées à des endroits spécifiques.

Cette saison verra de nouveau la mise en place de tirs d'été du chevreuil (du 01 juin à la date d'ouverture) il demande à nos ami(e)s gimeloises et gimelois de ne pas s'offusquer d'entendre quelquefois des tirs pendant la période de fermeture.

Lucien LIBOUROUX et Olivier MONTEIL ont ensuite présenté le rapport financier de la saison qui fait ressortir une situation financière satisfaisante malgré un léger déficit sur cet exercice.

Comme l'an passé, il est décidé d'organiser un ball trap. Il se tiendra les 21 et 22 juin de 10h à 20h sur le terrain qui jouxte le local des chasseurs, une animation sera mise en place à destination des enfants. Une buvette et une restauration seront accessible à tous. Nous vous attendons très nombreux à cette manifestation.

Il a ensuite été procédé au renouvellement du conseil d'administration. Les six candidats ont été élus et le bureau de la société de chasse est aujourd'hui composé de : Alexandre COMBES – Président ; Christophe MONTEIL – Vice président ; Lucien LIBOUROUX – Trésorier ; Olivier MONTEIL – Trésorier adjoint ; Gérard TOURNEIX – Secrétaire ; Mathieu MONTEIL – Secrétaire adjoint.

Gérard TOURNEIX résume ensuite les arguments sur les 11 points du « Manifeste de la chasse » qui devait être remis en mairie ce jour à l'initiative de la Fédération Nationale des chasseurs. Alain SENTIER étant parmi nous, ce manifeste lui a été remis et il nous a indiqué son intention de l'afficher en mairie, qu'il en soit très sincèrement remercié.

La réunion s'est terminée par un apéritif et une collation pris en commun.

DES NOUVELLES DU GAP (GROUPE ACTION POÉTIQUE)

Le GAP tiendra son assemblée générale le 13 juin.
Si vous êtes intéressés par la poésie vous pouvez nous rejoindre à 18h30.
Elle se tiendra à l'adresse suivante :

1 Mars
Gimel les Cascades

Le numéro 6 des cahiers du GAP sortira au mois de juin. Il sera en vente à la mairie et dans les librairies de Tulle. Après le numéro 5 « Amours, bonjour », « Habiter… dedans, dehors » explorera tous ces lieux où nous vivons avec notre corps et notre cœur et nous amènera à réfléchir à ceux qui en sont privés.
Nous vous donnons rendez-vous le 13 septembre à « Harmonie du monde » pour la deuxième édition de notre café poésie.
Venez pour découvrir des textes qui vous amuseront, vous toucheront ou vous feront réfléchir d'une autre façon. La poésie est pour tout le monde, ce n'est pas une affaire de spécialistes ennuyeux !

La présidente, Nicole Tert

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

Depuis le dernier bulletin nous avons fêté les rois le 6 janvier 2024 avec 58 participants et dégusté les crêpes le 3 février 2024 avec 47 participants. L'ambiance a été chaleureuse pour les deux soirées.

Le 24 mars 2024 notre brocante annuelle a attiré 64 exposants au total malgré quelques averses.

Les visiteurs sont venus nombreux et comme d'habitude la buvette et la restauration ont bien fonctionné. Les crêpes ont toujours du succès grâce à Murielle qui a pris cette initiative depuis 2 ans.

Nous remercions la municipalité qui met à disposition les lieux et les employés municipaux pour le montage ainsi que les bénévoles qui, chaque année, contribuent à cette réussite.

Les activités marche et yoga connaissent toujours le même succès et l'atelier d'écriture se maintient dans la bonne humeur.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE GIMEL

Voici les dernières manifestations de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Gimel, pour l'article du Gimelois :

Arbre de Noël – 14/12/2024 :

Cette année, le Père Noël a fait son apparition le samedi 14 décembre à l'espace culturel de Gimel.

En attendant son arrivée, les enfants des écoles ont assisté à un merveilleux spectacle de Noël. Il a ensuite pris le temps de distribuer les cadeaux sortis tout droit de sa hotte.

La journée s'est terminée par un savoureux goûter offert à tous les enfants.

Loto – 01/03/2025 :

Pour la troisième année consécutive, l'association a organisé son traditionnel LOTO, qui a rencontré un franc succès. Dès l'annonce de l'événement, les inscriptions ont afflué en grand nombre, à tel point qu'il a malheureusement fallu refuser des participants, faute de places suffisantes.

Dès les premiers tirages, les « quines » ont commencé à fuser dans une salle enthousiaste et animée. Au total, ce sont près d'une centaine de lots qui ont été remportés au fil des huit parties.

Cette belle soirée, placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, au plus grand plaisir de tous les participants.

Concours de pétanque – 25/05/2025 :

Pour la sixième année consécutive, l'Association des Parents d'Élèves des Écoles de Gimel (APEEG) a organisé son traditionnel concours de pétanque en doublette. Pas moins de 70 équipes se sont affrontées sous un soleil radieux, dans une ambiance conviviale et sportive.

Chaque participant est reparti avec une récompense en fonction de son classement, ajoutant une touche de satisfaction à cette belle journée.

L'APEEG adresse ses chaleureux remerciements au club de pétanque de Gimel pour la mise à disposition des infrastructures, indispensables à la réussite de l'événement.

VAINQUEUR : HECHASO Alain et ORIE Donovan,

FINALISTE : GONCALVES Octavio et ROUBY Olivier.

Manifestations à venir pour 2024 - 2025 :

- 21 juin 2025 : fête des écoles,
- 28 juin 2025 : voyage scolaire à VULCANIA.

Le bureau APEEG

LES AMIS DE GIMEL

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 21 Février 2025. Le bilan des activités et le rapport financier de l'année écoulée ont été acceptés à l'unanimité.

Le Conseil d'administration a été renouvelé et se compose de :

BARBAZANGES Jean-Claude, BARBAZANGE Josette, BOIS Patricia, BOURGEOIS Geneviève, DUBOIS Danièle, FAURE Jean-Pierre, JALINIER Claudie, JALINIER Solange, LARRIEU Evelyne, LEGRAND Josette, LESCURE Francine, MONTEIL Robert, MONTEIL Jean- Jacques, RONDEL Mireille, RONDEL Gérard, GERBE Clémentine, SENTIER Alain, SENTIER Nicolas, VINATIER Guy, VINATIER Henriette.

Membres du bureau :
-Président d'honneur : Alain SENTIER
-Présidente : Henriette VINATIER
-Vice-président : Jean-Pierre FAURE
-Trésorier : Guy VINATIER
-Trésorier-adjt : Josette LEGRAND
-Secrétaire : Geneviève BOURGEOIS
-Secrétaire-adjointe : Claudie JALINIER

Comme chaque année, le premier numéro du Bulletin communal nous permet de porter à votre connaissance le programme des mois à venir :

- Du 11 Juillet au 31 Juillet de 15h à 19h : exposition dédiée cette année au peintre Gaston VUILLIER qui a vécu à Gimel, mis en valeur et protégé notre patrimoine. Le public va découvrir pour la première fois des œuvres qui ont appartenu à ses descendants jusqu'à ce que ceux-ci en fassent don à la commune l'an passé. L'entrée est gratuite, venez voir et découvrir. A noter que le samedi 12 juillet, à 17 heures, à l'église, aura lieu une conférence sur Gaston Vuillier par Alain Sentier.
- Du 1er Août au 31 Août de 13h30 à 18h30 : exposition des Artistes de Gimel. Cette année nous allons accueillir une dizaine d'artistes et/ou créateurs. Notre commune est porteuse de talents….
- Balade contée et costumée le Jeudi 7 Août avec les bénévoles du Son et Lumière.
- Notre troupe « ***Les Gimel Comédies*** » a donné quatre représentations de sa nouvelle pièce «Tempêtes à la gare » depuis le début de l'année, d'autres dates sont pressenties pour la rentrée. Vous pouvez suivre « les Gimel comédies » sur Facebook, vous aurez ainsi la date de leur prochaine représentation.

Si vous souhaitez être membre de l'Association pour vivre de bons moments de partage, vous pouvez contacter Monette VINATIER (0689936874), Geneviève BOURGEOIS (0626811633) ou tout autre membre du CA. Le montant de l'adhésion est maintenu à 5 euros. Les Amis de Gimel seront heureux de vous accueillir.

Bel été à chacun de vous. Profitez, A bientôt.

Le Bureau

Croisez Gaston Vuillier !

Les réponses vous seront communiqués dans le prochain bulletin

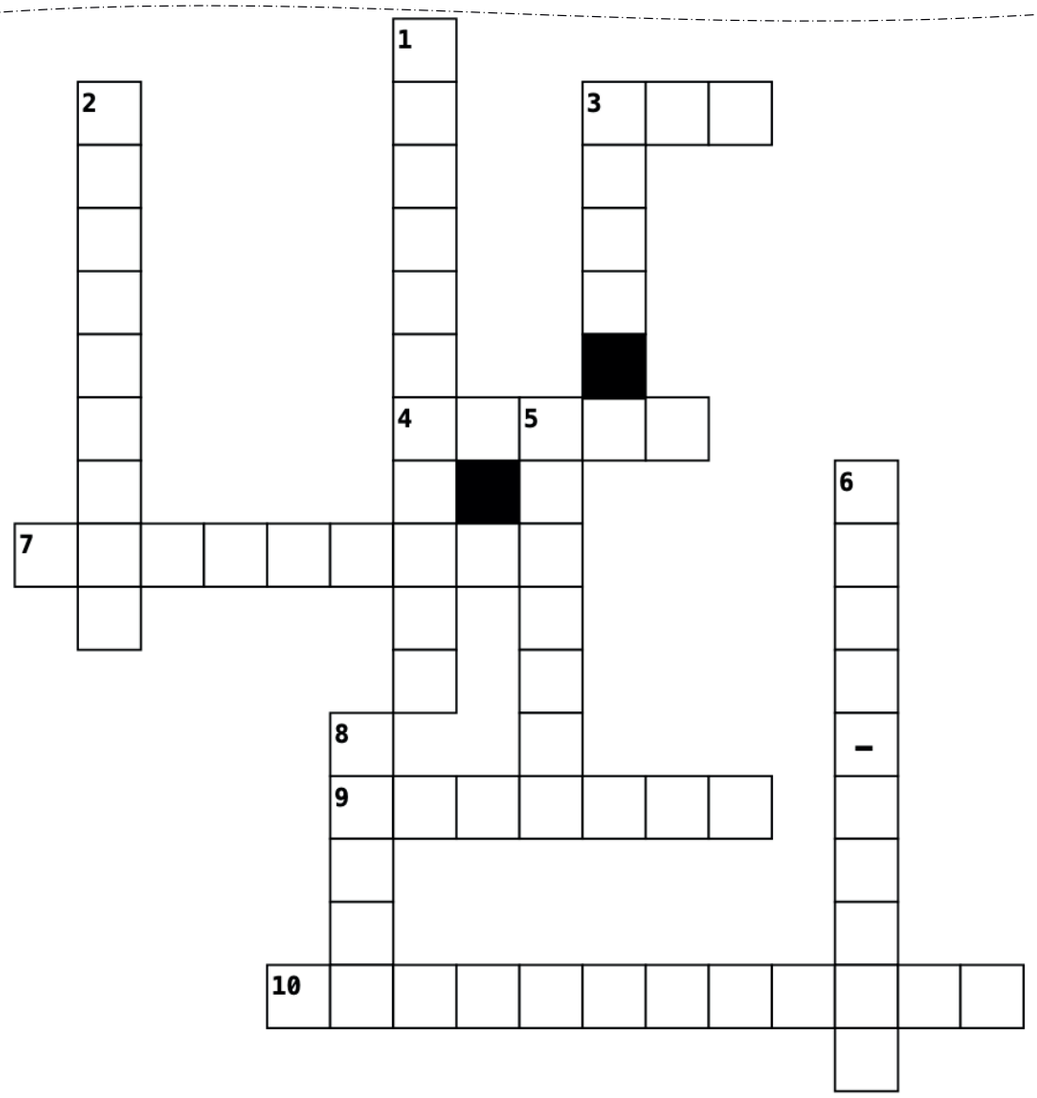

Horizontal

3. Sachant que la Redole mesure 38 m, le Grand Saut 45 m et la Queue de cheval 60 m ; quelle va être la hauteur totale des trois cascades de Gimel ?

4. Lors de ses rencontres avec les Corréziens, Gaston Vuillier s'intéresse particulièrement au culte du corps et de l'esprit par les guérisseurs ou sorciers. En patois, on disait…

7. Dans quelle ville Gaston Vuillier, est-il né ?

9. Comment s'appelle le gouffre où plongent les cascades ?

10. Gaston Vuillier est peintre, voyageur, ethnographe mais aussi…

Vertical

1. Quel est le nom de la revue où Gaston Vuillier publiait ses récits de voyages ? Le…

2. Dans une de ses revues, Gaston Vuillier décrit des assemblées de pèlerins auprès d'une source sacrée. Il s'agit du culte des bonnes…

3. Grâce à la combativité de Gaston Vuillier, les cascades ont été sauvées. En quelle année le parc des cascades a-t-il été classé ?

5. À Gimel, Gaston Vuillier et sa femme recevaient des amis dont une auteure tulliste, Marcelle…

6. Comment s'appelle le chalet-restaurant de Gaston Vuillier ? Le pavillon des…

8. Dans quel village Gaston Vuillier, est-il décédé ?

CLUB « LES CASCADOUS »

Les activités pour l'année 2025 se poursuivent :

- Le 10 août 2025 : Expo vente du club à Gimel sur la place du village.
- Du 08 au 13 septembre 2025 : Voyage en Haute Savoie (40 inscrits à ce jour)

Le 18 novembre 2025 : 10h30 assemblée générale, paiement des cotisations, repas

Les journées récréatives continuent :

le 1er juillet, le 5 août, le 2 septembre, le 7 octobre, le 4 novembre.

Bien vouloir s'inscrire le vendredi pour le mardi auprès de Marie-Claude au 06 84 79 31 02. N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour passer une bonne journée….

Le bureau

ASSOCIATION SON ET LUMIÈRE

L'assemblée générale de l'association Son et Lumière s'est tenue le samedi 8 mars à l'espace culturel, sous la co-présidence de Clémentine Gerbe et Alain Sentier.

Le bilan financier, présenté par Laurent Monteil, est satisfaisant. Il a été procédé au renouvellement du conseil d'Administration par moitié qui reste inchangé et compte un nouvel entrant, ce qui fait 22 membres. Le bureau reste identique : Co-Présidents : Clémentine Gerbe et Alain Sentier – Vice-président : Jean-Pierre Faure – Trésorier : Laurent Monteil – Trésorier adjoint : Romain Pougner – Secrétaire : Geneviève Bourgeois – Secrétaire adjointe : Evelyne Soleilhavoup-Sentier – Conseiller technique : Sébastien Guérin - Assistant technique : Jérôme Bourdet – Assistant administratif : Thomas Sentier. Un repas était ensuite offert aux bénévoles et bien apprécié par tous.

Les représentations de notre spectacle vivant 2025 se dérouleront les ***jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juillet***, avec tous nos bénévoles que nous remercions pour leur fidèle participation. 6 tableaux de l'histoire locale seront présentés, avec la participation de près de 70 personnes pour la figuration, dans quelques 150 rôles !

Et comme d'habitude, nous participerons à la balade contée, organisée par « les Amis de Gimel », le jeudi 7 août.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre ; pour tout renseignement, contactez l'association :

Association Son et Lumière de Gimel - 3, Le Bourg - 19800 Gimel-Les-Cascades

06 51 66 84 85 - sonetlumiere.gimel@orange.fr - http://gimelenscene.com

Le bureau

ANIMATIONS A VENIR

Samedi 21 juin à partir de 16 heures
Fête des écoles à l'espace culturel.

Du vendredi 11 au jeudi 31 juillet
exposition « Gaston VUILLIER, un précurseur de la protection des paysages » à la salle d'expositions (près de l'église) ; ouvert de 15 heures à 19 heures. Entrée libre. En appui de l'exposition, une conférence sur Gaston VUILLIER sera donnée par Alain Sentier, le samedi 12 juillet à 17 heures, dans l'église. Entrée libre.

Jeudi 18, vendredi 19, samedi 20, jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juillet
spectacle vivant Son et Lumière « Si Gimel m'était conté », avec ses 6 tableaux historiques sur l'histoire locale et la participation de près de 80 bénévoles, à 22 heures dans les vestiges du château, au bourg.

Du vendredi 1er au dimanche 31 août
exposition des Artistes de Gimel, à la salle d'expositions (près de l'église) ; ouvert de 13 h 30 à 18 h 30, entrée libre.

Jeudi 7 août
Balade contée à 20 heures, départ depuis la place du bourg, avec tableaux historiques costumés. Gratuit.

Dimanche 10 août
Expo-vente du club « Les Cascadous » sur la place du Bourg

Association Son et Lumière de Gimel

Responsable de la publication : Alain SENTIER
Conception et impression : Les imprimeurs Corréziens

Mairie de Gimel les Cascades (19800) - Tél. : 05.55.21.25.33
Courriel : mairie.gimellescascades@wanadoo.fr
Site internet : www.gimellescascades.fr